

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

**Présents** : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, CAYLA Alain, LACOMBE Jean-Pierre, PEGUES Florence, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, CAPMARTIN Marion, FILHOL Justine.

**Absents ayant donné procuration** : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), GARIBAL Christine (procuration à Isabelle MIRABEL), MAZENQ Mélanie (procuration à Marion CAPMARTIN), MARTY Maurice (procuration à Jean-Pierre ISSALY)

**Absents excusés** : RUAT Gaëtan

**Quorum** : 10

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

2026-46	Désignation d'un secrétaire de séance
2026-47	Approbation du procès-verbal du 15 avril 2026
2026-48	Composition de la Commission Communale des Impôts directs
2026-49	Installation de l'éclairage - Terrains de tennis extérieurs
2026-50	Marché triennal – Balayage et nettoyage des rues et places du bourg
2026-51	Reprise de concession en état d'abandon au cimetière de Rignac

**Délibération n° 2026 – 46 - Fonctionnement des assemblées  
Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Marion CAPMARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2026 – 47 - Fonctionnement des assemblées  
Approbation du procès-verbal du 15 avril 2026**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Décisions du Maire**

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

- DROIT DE PREMPTION URBAIN. Le Maire n'a pas exercé de préemption pour la vente Consorts Soulié situé chemin de Vignals.
- BON DE COMMANDE :
  - o Yannick Costes pour la taille de haies et arbustes. Montant 15 114,60 € HT
  - o Signovia pour le marquage au sol. Montant 7 649,80 € HT
  - o Sarl Bousquet Electricité pour l'installation d'une Borne de recharge électrique Montant 1 922,55 € HT
  - o Berger Levrault – Evolution des logiciels comptables, RH / Etat civils Elections. Montant annuel 4680 € HT

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

<b>Délibération n° 2026 – 48 - Finances locales</b> <b>Composition de la Commission Communale des Impôts directs</b>
---

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Le maire ou un adjoint délégué est président de la commission.

La nomination des commissaires est faite par le directeur des services fiscaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé par le conseil municipal.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de dresser une liste de 32 noms, telle que présentée ci-après, dans laquelle l'administration fiscale désignera 8 titulaires et 8 suppléants :

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>1</b>	MIRABEL Isabelle	DELTORT Marie-Anne
<b>2</b>	ISSALY Jean-Pierre	LAYRAC Jean-Paul
<b>3</b>	GLADIN Nathalie	ESPEILHAC Solange
<b>4</b>	MARTY Maurice	SOUQUET Monique
<b>5</b>	PRADELS Michel	GLADIN Patrice
<b>6</b>	MOULY Philippe	GRANIER Ghislaine
<b>7</b>	GARIBAL Christine	CAZOR Jean-Louis
<b>8</b>	GAYRARD Christian	CADENE Monique
<b>9</b>	BARRAU Bruno	TEYSSÉDRE Danièle
<b>10</b>	ARIES Alain	MANHAVAL Christiane
<b>11</b>	LAVAL Claude	PEGUES Pierre
<b>12</b>	JARLAN Maxime	BOUTEILLE Jean-Luc
<b>13</b>	ISSALY Christine	VIALARS Michel
<b>14</b>	ISSALY Christian	REYNIER Bernard
<b>15</b>	LACOMBE Michel	GARIBAL François
<b>16</b>	CAZOR Jean-Claude	PICOU Jacqueline

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026**

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2026 – 49 – Commande publique**  
**Installation de l'éclairage - Terrains de tennis extérieurs**

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal que le Club de Tennis a sollicité l'éclairage des deux tennis du Parc de la Peyrade pour augmenter l'amplitude horaire des cours et leur pratique. Une étude d'éclairement aux normes FFT a été réalisé par le SIEDA. L'entreprise SLR a fourni la meilleure offre pour un montant de 25 450.94 euros HT. Le SIEDA devrait apporter une subvention de 30 % pour la réalisation de ce projet.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de confier les travaux d'éclairage des terrains de tennis à l'entreprise SLR,
- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès du SIEDA.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2026 – 50 - Commande publique**  
**Marché triennal – Balayage et nettoyage des rues et places du bourg**

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal que la propreté du bourg nécessite l'intervention d'un prestataire équipé pour le nettoyage et le balayage hebdomadaire des rues et places du bourg. Au vu du bordereaux de prix, il est proposé de signer un marché avec l'entreprise Mirabel Balayage qui a fourni une offre pour cette prestation. Ce marché est reconductible 2 fois, soit jusqu'au 31/12/2028. Les prix sont révisables une fois par an.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de confier les travaux de nettoyage et de balayage des rues et places du bourg à l'entreprise Mirabel Balayage
- Autorise M. le Maire à signer le marché triennal avec l'entreprise pré-citée

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2026 – 51 - Domaine et patrimoine**  
**Reprise de concession en état d'abandon au cimetière de Rignac**

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal qu'un certain nombre de concessions (liste en annexe) au cimetière de Rignac, accordées de plus de 30 ans et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans, sont en état d'abandon.

Après avoir convoqué les ayants-droits des dites concessions par voie d'affichage, à la mairie et au cimetière, un premier constat d'état d'abandon a été fait le 16 novembre 2024 après une visite des lieux, et un procès-verbal a été établie le 22/11/2024.

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026**

Ce procès-verbal a été affiché à la mairie et au cimetière du :

- 22/11/2024 au 21/12/2024 inclus
- 06/01/2025 au 05/02/2025 inclus
- 21/02/2025 au 19/03/2025 inclus

Le 27 mars 2026, un deuxième procès-verbal constatant l'état d'abandon a été dressé, après avoir constaté le 26/03/2026 sur place qu'aucune remise en état n'a été effectuée.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des dites concessions dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Décision :

Article 1. M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions indiquées en état d'abandon.

Article 2. M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

\*\*\*

## **Points non soumis à délibération**

- **RESEAUX ASSAINISSEMENT ROUTE DE VILLEFRANCHE**

Les travaux avancent normalement. La circulation devrait être rétablie le 29 mai.

- **EXTENSION DU CENTRE MEDICAL**

Cette opération est portée par la Communauté de communes. Les travaux sont en cours et le planning est respecté.

- **EXTENSION DU LOTISSEMENT LA GRANIERE**

Le projet d'extension du lotissement est à l'étude ainsi que la création d'un cheminement piétonnier le long de la RD 75.

- **ZONE D'ACTIVITE DE MONTPLAISR**

**COMMUNE DE RIGNAC**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026**

Le projet porté par la Communauté de communes est à l'étude. Les travaux d'aménagement devraient avoir lieu en 2027.

- **PLACE ANDRE JARLAN**

Le sens de circulation a été modifié, il est désormais à double sens. Une signalisation au sol va être tracée et des panneaux posés pour matérialiser les stationnements et la voie de roulement.

- **CONSEIL INTERCOMMUNAL DE JEUNES DU PAYS RIGNACOIS**

Le projet de Conseil Intercommunal de jeunes est porté par le CIAS dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Il s'adresse à la tranche d'âge des 11 – 13 ans pour un mandat de 2 ans. Ce projet participe à donner la parole aux jeunes, faire émerger des projets et développer leur citoyenneté.

Sont désignés élus référents pour la commune de Rignac : Marie-Anne Deltort et Marie-Laure Espeilhac.

- **COMMISSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Sont désignés pour participer aux commissions ci-après :

- Développement économique : Jérôme Cayre
- Voirie et Environnement : Jean-Pierre Lacombe
- Vie scolaire et périscolaire : Justine Filhol
- Culture et communication : Florence Pegues
- Numérique et innovation : Anthony Filhol

- **MARCHE DU MARDI**

Les producteurs et exposants seront reçus en Mairie le mardi 19 mai.  
Renouvellement des animations en saison estivale.

- **COMMERÇANTS ET ARTISANS**

Une réunion est programmée le lundi 22 juin avec les commerçants et artisans rignacois.

- **AGENDA**

- Inauguration du stade intercommunal : Le mercredi 3 juin à 15h
- Prochain conseil municipal : 5 juin à 19h et le 16 juin à 20h30
- Forum des associations : vendredi 11 septembre

\*\*\*\*

La séance a été levée à 23h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance